



LETTRE D'ENGAGEMENT

Le SSTL, certifié AFNOR SPEC 2217 niveau 1 depuis avril 2025, réaffirme son engagement à offrir un service de santé au travail de qualité, accessible, équitable et conforme aux exigences réglementaires, au service des entreprises adhérentes et de leurs salariés.

Il inscrit son action dans une mission de prévention et de protection de la santé, de la sécurité et du bien-être des travailleurs, en adaptant son offre aux besoins de chaque entreprise.

Pour cela, il s'engage à :

- ✚ respecter l'ensemble des obligations légales et réglementaires ;
- ✚ renforcer la prévention des risques professionnels par l'expertise et la formation continue des équipes ;
- ✚ piloter une démarche d'amélioration continue (audits, retours d'expérience, plans d'actions) ;
- ✚ garantir des prestations accessibles, personnalisées, confidentielles et respectueuses de la dignité ;
- ✚ développer un dialogue étroit avec les employeurs, CSSCT et partenaires ;
- ✚ appliquer des principes d'équité, de transparence et de non-discrimination ;
- ✚ assurer la confidentialité et la sécurité des données de santé ;
- ✚ mesurer régulièrement la satisfaction des adhérents et adapter l'offre en conséquence.

La Présidence s'engage, au nom de la gouvernance, à porter cette dynamique, à mobiliser l'ensemble des équipes et à veiller à la mise en œuvre effective de la politique qualité dans toutes les activités du service.

Fait à Lacq, le 02/01/2026


Pierre-Henri CHRETIEN
Président du SSTL